



Département du MORBIHAN

2025/07/11/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, également convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUAPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à LE ROUX Véronique, LE GRAND Mickaël à LE GOFF Dominique, TROALEN Anne à PICARDA Styren, ULLIAC Morgane à BOUËDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc à PERON Matthieu.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 28/10/2025
Convocation affichée le : 31/10/2025

Reçu en Préfecture de VANNES le 18/11/2025

Publié ou notifié le 20/11/2025

Certifié exécutoire le 20/11/2025

A GOURIN, le 20/11/2025...

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Le Maire,

Présents : 21

Hervé LE FLOC'H

Procuration (s) : 6




8- CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA FONDATION POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS, L'ASSOCIATION D'IROISE POUR LE LOGEMENT, L'EMPLOI ET LES SOLIDARITÉS, ET LA COMMUNE DE GOURIN - FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

Dans le cadre de la réalisation du Foyer des Jeunes Travailleurs, Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de financement conclue entre la Fondation pour le Logement des Défavorisés, l'Association d'Iroise pour le Logement, l'Emploi et les Solidarités et la commune de Gourin.

La contribution prévisionnelle de la Fondation pour le Logement est de 128 377,00 €.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.



Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20251107-D2025071108-DE

Département du MORBIHAN

VU la convention annexée à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention de financement conclue entre la Fondation pour le Logement des Défavorisés, l'Association d'Iroise pour le Logement, l'Emploi et les Solidarités et la commune de Gourin, dans le cadre de la réalisation du Foyer des Jeunes Travailleurs.

A Gourin, le 7 novembre 2025

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.